

# La **France**, c'est...



## La vie professionnelle

Le travail est au cœur des préoccupations des Français : « chômage », « emplois précaires », « financement des retraites » ont été cités lors du dernier sondage consacré aux préoccupations des Français (février 2010). Nous vous proposons dans ce dossier un petit tour d'horizon des débats actuels et réformes envisagées : remise en question des 35 heures, réforme de la retraite, mise en place du CV anonyme et extension des possibilités de travail le dimanche.

### LE TEMPS DE TRAVAIL

#### Réduction du temps de travail

*La réduction du temps de travail au sens large est une tendance apparue en Europe et en Amérique du Nord à partir de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.*

En France, en 1936, le gouvernement du Front populaire a institué la semaine de quarante heures (et les premiers « congés payés »). Mais à la fin du **XX<sup>e</sup> siècle**, la réduction du temps de travail est aussi apparue comme un moyen de réduire le chômage. En 1998, le gouvernement Jospin instaure, grâce à la loi Aubry (du nom de la ministre du Travail, actuellement à la tête du Parti Socialiste), la **semaine de trente-cinq heures**, devant permettre ainsi la création de deux millions d'emplois. Cette loi reste controversée. Les gouvernements suivants y ont régulièrement apporté des modifi-

cations. En effet, la loi sur les 35 heures permet un nombre limité d'heures supplémentaires. À partir de 2002, le régime des **heures supplémentaires** est assoupli. Lors de la campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy insiste sur le fait que les Français souhaitent « travailler plus pour gagner plus ». Le gouvernement Fillon vote, la même année, une loi qui instaure la défiscalisation des heures supplémentaires, et dont l'objectif est de permettre de travailler plus, en fonction des choix des salariés et des entreprises.

#### Que pensent les Français des RTT ?

*Pour une majorité, l'apparition de la réduction du temps de travail a amélioré le rythme de vie. Cependant, les RTT ne concernent pas exactement tous les salariés.*

##### **Théo P.**

« Grâce aux RTT, je peux profiter de ma famille en allant par exemple chercher mes enfants à l'école. Mon épouse profite également de cette situation. C'est plus facile pour avoir une vie de famille rééquilibrée. Pourtant, au début, j'éprouvais presque un sentiment de culpabilité en pensant à mes collègues qui étaient au bureau ! C'est comme si je n'y avais pas droit ! Puis, je me suis rendu compte que les RTT ne faisait pas diminuer ma productivité, bien au contraire ! En ayant ce temps pour moi, pour bricoler, jardiner, être avec mes enfants ou faire du sport, je me sentais bien mieux dans ma tête et dans mon corps. »

##### **Mitch K.**

« Ma vie est beaucoup plus facile depuis les RTT. Je peux faire mes courses sans sacrifier mon samedi, caler mes rendez-vous médicaux, bancaires, administratifs, passer à la poste... »

**Michèle C.**

« Dans mon métier (je suis médecin chef de service), on ne connaît pas les RTT ni les 35 heures ! Non seulement mon temps de travail n'est pas réduit, mais cette loi s'est traduite par un alourdissement significatif de ma charge de travail pour pallier les absences plus fréquentes du personnel de mon service. Car il faut souligner que personne n'a été recruté pour renforcer mon équipe. Résultat : je travaille plus ! Vous allez me demander « pourquoi accepter ce rythme ? » Parce que mon travail est tout simplement passionnant. »

**Maël L.**

« Marre de donner des heures bénévolement ! J'ai été recruté après la généralisation des 35 heures. On peut dire sans exagérer que je fais le même travail que mon prédécesseur mais en 4 heures de moins, et avec moins de salaire, car payé sur une base de 35 heures et non de 39. Le message qu'on nous donne est : si vous voulez un jour gagner plus, eh bien, « donnez » des heures pour prouver votre mérite ! »

## FOCUS

### « Jour de RTT »

Vous entendrez souvent les Français dire : « j'ai posé un jour de RTT ». Il s'agit en fait d'un jour de repos attribué au salarié pour compenser une durée de travail supérieure à 35 heures hebdomadaires. Le nombre de jours de RTT varie selon l'horaire hebdomadaire des salariés.

## Travailler de chez soi

*Télétravail, travail à domicile, travail à distance... Les expressions pour désigner le fait de travailler de chez soi fleurissent. Cette nouvelle forme de travail, rendue possible grâce au développement des nouvelles technologies et notamment d'Internet, séduit de plus en plus de Français.*

**M**oins de fatigue liée aux transports, plus d'efficacité, possibilité de travailler dans un cadre agréable... Les arguments en faveur du télétravail sont nombreux. Dans la société, l'idée fait son chemin mais cette nouvelle organisation du travail reste encore « clandestine et peu développée » (selon un rapport de 2006). En France, les télétravailleurs ne représentent pour l'instant que 7 % de la population active alors qu'ils sont 13 % en Europe.

Depuis peu, quelques grands groupes industriels s'y mettent. L'objectif ? Aider les salariés à mieux concilier vie personnelle et professionnelle, tout en renforçant la compétitivité. Concrètement, comment fonctionne le télétravail dans une grande entreprise ? Il faut tout d'abord obtenir le feu vert de sa hiérarchie et être présent au moins un jour par semaine dans l'entreprise.

Mais les travailleurs indépendants sont plus nombreux que les télétravailleurs salariés. Formation, secrétariat, téléprospection, édition, graphisme, communication, traduction sont les secteurs dans lesquels on trouve le plus de travailleurs indépendants.

Le plus délicat : gérer le quotidien de « sa » petite entreprise : comptabilité, marketing, informatique. Travailler chez soi revêt d'autres inconvénients : pas de RTT, ni de primes, ni de promotions. De plus, certains se remettent au travail le soir ou le week-end et dépassent largement les 35 ou 39 heures...



## Travailler jusqu'à quel âge ? 62 ans ?

L'âge de départ à la retraite est âprement discuté depuis de nombreux mois.

La France ayant à faire face à deux tendances devenues de plus en plus difficilement conciliables :

- ❶ la population française, comme la population des pays développés, vieillit ;
- ❷ depuis 2006, la génération du baby-boom (ces enfants nés au lendemain de la seconde guerre mondiale) arrive progressivement à la retraite.

Le premier phénomène a pour conséquence que depuis 1995, un homme passe la moitié de sa vie au travail alors qu'en 1960, on passait les  $\frac{3}{4}$  de sa vie au travail.

Les départs massifs ébranlent le modèle français des retraites (reposant sur la solidarité et la répartition des richesses).



Le gouvernement élabore actuellement un projet de loi dont les grandes lignes seraient :

- ❶ âge de la retraite repoussé à 62 ans, au lieu de 60 ans aujourd'hui. En 2012, la durée de cotisation nécessaire pour toucher une pension à taux plein passe à 41 annuités\*.
- ❷ maintien de la retraite à 60 ans pour les salariés dont la « pénibilité » du travail est reconnue. Ces salariés devront présenter un taux d'incapacité physique d'au moins 20%. Le départ avant 62 ans est possible pour les personnes ayant commencé à travailler avant 18 ans.
- ❸ hausse des cotisations pour les fonctionnaires (alignement sur le privé).
- ❹ augmentation de l'impôt sur le revenu pour les plus aisés. Les allègements de charges accordés aux entreprises seront revus.

	Taux d'emploi des 55-64, en pourcentage (en 2008)	Âge moyen de sortie du marché du travail (en 2007)		Âge minimum de départ à la retraite (en 2008)
		Homme	Femme	
Suède	70,3	64,2	63,6	61 ans
Japon	66,3	69,5	66,5	60 ans
États-Unis	62,1	-	-	62 ans
Royaume-Uni	58,2	63,6	61,7	65 ans pour les hommes 60 ans pour les femmes
Allemagne	53,8	62,6	61,5	65 ans ou 63 ans avec 35 années de cotisations
Espagne	45,6	61,8	62,4	65 ans et 13,1 années de cotisations
<b>France</b>	<b>38,2</b>	<b>59,5</b>	<b>59,4</b>	<b>60 ans</b>

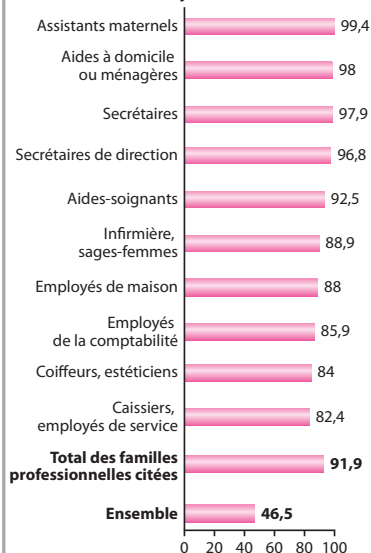
Source : OCDE - EUROSTAT - COR - DGTTPF

\* annuité : équivalence d'une année de service pour le calcul des droits à la retraite

## LES FEMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

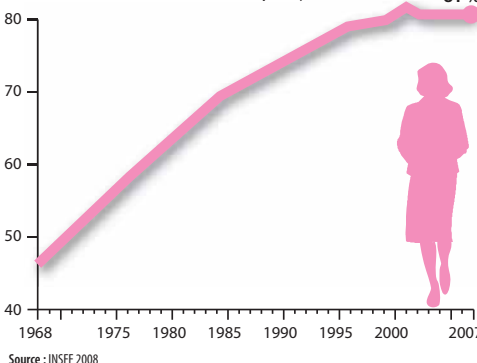
En 2008, le taux de femmes actives en France a atteint plus de 80 % et le taux de fécondité des femmes françaises est de 2,02 enfants par femme ; c'est-à-dire le taux le plus élevé d'Europe.

**Les 10 familles professionnelles où les femmes sont majoritaires (en %)**



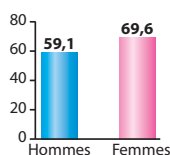
Source : Enquête emploi 2006, INSEE, traitement DARES, France métropolitaine

**Évolution du taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans entre 1968 et 2007 (en %)**



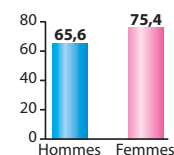
Source : INSEE 2008

**Baccalauréat Titulaires en 2007 (en %)**



Source : MEN - MESR, DEPP

**Baccalauréat + 4 Titulaires en 2007-2008 (en %)**

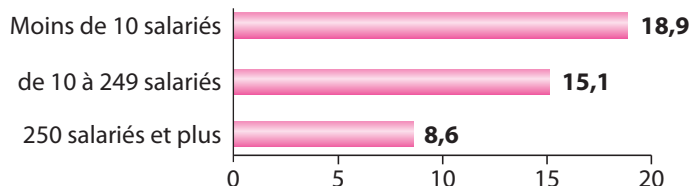


L'égalité entre les hommes et les femmes au niveau professionnel est encore bien loin d'être atteinte. Il y a encore un peu de chemin à parcourir...

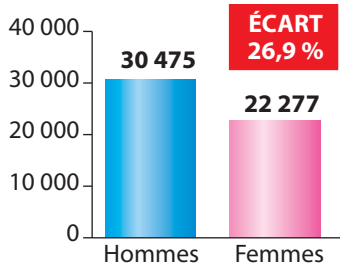
Même si une entreprise sur trois en France est créée par une femme, elles restent sous-représentées à la tête des grandes entreprises.

La part des femmes parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures croît sensiblement (elle est passée de 24 % en 1982 à 34 % en 1999). Les

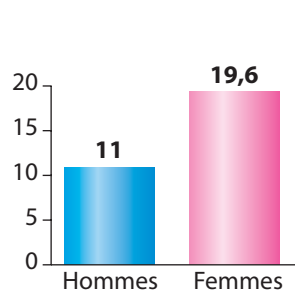
femmes sont cependant encore rares parmi les cadres dirigeants : il y a seulement 9 % de PDG dans les 126 000 entreprises de plus de 10 personnes. Le constat est accablant dans la haute fonction publique également : 13 % de femmes dans les emplois de direction et d'inspection générale, 9 % des emplois à la décision du Gouvernement (préfets, ambassadeurs, directeurs d'administration centrale...), 20 % dans les inspections générales de l'administration.

**Femmes dirigeantes par taille d'entreprises (en %)**


Source : INSEE 2008

**Rémunérations moyennes annuelles brutes en 2006 (en euros)**


Source : ECMOSS 2006, INSEE-DARES

**Salariés au smic en 2006 (en %)**


Source : ECMOSS, INSEE, DARES, ACEMO

**focus**


L'exemple peut paraître anecdotique mais avez-vous déjà constaté qu'un « grand homme » est quelqu'un d'admirable alors qu'une grande femme est juste une personne de haute taille ?

Le débat sur la féminisation des noms de professions est un débat classique, qui réapparaît à intervalles réguliers. On a parfois entendu que lorsqu'il était devenu impossible de refuser aux femmes l'accès à certaines professions, la langue et ce refus de féminiser certaines professions, étaient alors devenues une forme de dernier rempart contre l'égalité. Autrement dit, une façon de refuser aux femmes le statut que donne le titre de médecin, avocat ou professeur. Pourquoi en effet peut-on être « directrice » d'école, mais pas « directrice » de cabinet ministériel ? On dit « Une » secrétaire médicale mais Hélène Carrère d'Encausse, de l'Académie française, se fait appeler « Madame le secrétaire perpétuel »...

En 1988, la loi sur la parité (voir le dossier Domaine public) dans la vie publique est votée. Faut-il dire « Madame le ministre », « Madame la ministre » ? Les femmes du gouvernement d'alors féminisent leur titre. Branle-bas de combat chez les académiciens, qui iront même jusqu'à saisir le président de la République ! Le groupe d'expert consulté cette fois-ci fait avancer le débat : il n'y a pas d'obstacle grammatical ou linguistique à la féminisation des noms.

En 1999, l'usage du féminin est officiellement accepté. Il reste toutefois limité à la désignation individuelle et privée, l'usage du masculin étant conservé pour les énoncés génériques (« les salariés », « les Français »).